



# INFOS COMMERCES



**Pour ouvrir votre commerce, trouver un local ou un financement, pour obtenir une licence pour les débits de boissons, pour demander une place sur un marché, et les déclarations de cession de fonds de commerce.**

→ **Service commerce**, 1 place de l'Hôtel de Ville par mail à l'adresse [commerce@mairieasnieres.fr](mailto:commerce@mairieasnieres.fr) ou par téléphone au 01 41 11 15 12

**Pour l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement - CERFA 13824\*04 -**

→ **Vous pouvez contacter le service sécurité des équipements** par mail à l'adresse [commission-communale-de-securite@mairieasnieres.fr](mailto:commission-communale-de-securite@mairieasnieres.fr) pour tout renseignement.

**Pour les déclarations préalables de travaux et de façade - CERFA 13404\*11 en conformité avec le PLU - et les demandes d'enseignes - CERFA 14798\*01 en conformité avec la charte des devantures de la ville et le règlement local de publicité Intercommunal Boucle Nord de Seine.**

→ **Vous pouvez contacter le service urbanisme**, par téléphone durant les horaires d'ouverture du service au 01 41 11 15 40 ou par mail : [urba@mairieasnieres.fr](mailto:urba@mairieasnieres.fr) pour vous aider dans vos déclarations et monter vos dossiers.

**Les demandes de terrasses, d'étalage, de stationnement, de places de livraison**

Vous devez remplir le formulaire téléchargeable sur le site de la mairie et le déposer ou l'envoyer au → **Service voirie**, 27-41 boulevard Louise Michel à Gennevilliers ou par mail à [autorisationdevoirie@mairieasnieres.fr](mailto:autorisationdevoirie@mairieasnieres.fr) et pour tout renseignement tél. 01 41 11 12 42

**Les demandes liées aux déchets, au ramassage des encombrants, aux biodéchets et aux graffitis**

→ **Service propreté**, 01 41 11 16 92 ou [proprete@mairieasnieres.fr](mailto:proprete@mairieasnieres.fr)  
Pour les demandes de contenants : [gestionbacs@mairieasnieres.fr](mailto:gestionbacs@mairieasnieres.fr)

**Les demandes liées à la sécurité et au stationnement**

→ **Police municipale**, 51 rue Henri Poincaré [pm@mairieasnieres.fr](mailto:pm@mairieasnieres.fr) ou 01 41 21 46 51

**Horaires d'ouverture des commerces**

Les hôtels, brasseries, salons de thé et restaurants peuvent rester ouverts jusqu'à **minuit**. Dans les **complexes hôteliers uniquement**, les brasseries, restaurants et salons de thé peuvent rester ouverts jusqu'à 2 heures du matin.

**Vente d'alcool** : CERFA 11542\*05 pour l'obtention de la licence pour vente d'alcool sur place ou à emporter à renvoyer à [commerce@mairieasnieres.fr](mailto:commerce@mairieasnieres.fr) ou par voie postale au service commerce, accompagné des documents nécessaires au traitement de la demande (pièce d'identité en cours de validité, extrait KBIS, attestation d'assurance du commerce pour l'année en cours, permis d'exploitation en cours de validité).

**La vente d'alcool à emporter est interdite entre 22h et 6h du matin**

**Livraisons**

Les livraisons sont autorisées de 6h30 à 15h30.

**Ouvertures le dimanche**

Les dérogations au repos dominical permettant l'ouverture des magasins le dimanche font l'objet d'un arrêté municipal annuel à consulter sur le site de la Mairie.



**VOUS SOUHAITEZ  
RENCONTRER L'ÉLU  
AU COMMERCE ?**

Monsieur Cyrille Reclus  
[creclus@mairieasnieres.fr](mailto:creclus@mairieasnieres.fr)

## LIENS UTILES

- **Règlement local de publicité intercommunal Boucle Nord de Seine**  
<https://www.bouclenorddeseine.fr/wp-content/uploads/2022/09/Guide-du-RLPi-de-Boucle-Nord-de-Seine.pdf>
- **Plan local d'urbanisme - PLU**  
<https://asnieres-sur-seine.fr/urbanisme-et-foncier/plan-local-durbanisme/>
- **Charte des devantures commerciales et enseignes**  
<https://asnieres-sur-seine.fr/chartedevantures>
- **Formulaire d'autorisation d'occupation du domaine public**  
<https://asnieres-sur-seine.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/02/formulaire-terrasses-2023.pdf>